

Règlement de jeu

« Le Quizz'auto de L'argus »

Du 04 au 19 octobre 2014

1. – Présentation de la société organisatrice

La Société SNEEP, société par actions simplifiée au capital de 450.000 €, dont le siège social est situé au 11-13 rue des Petits-Hôtels 75010 Paris, immatriculée sous le numéro d'identification unique 572 214 591 RCS Paris, organise un jeu concours « Le Quizz'auto de L'argus » (l'« Opération » ou le « Jeu »), qui débutera le 04 octobre 2014 pour se terminer le 19 Octobre 2014 23h59.

L'Opération se déroule sur le site internet L'argus (www.largus.fr) propriété de SNEEP (la « Société Organisatrice »).

2. – Dates

L'Opération dénommée « Le Quizz'auto de L'argus », débutera le 04 octobre 2014 (0h00) pour se terminer le 19 octobre 2014 (23h59).

3. – Participation

3.1 – Conditions de participation

- Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel des sociétés SNEEP, SELSiA, Mixad, Neowebcar, Motors Régie, Autorecrute, Go Between Conseil, L'argus du mobile et Holding Lose ainsi que des membres de leurs familles. La participation de tout résident d'un autre pays ne pourra être prise en compte.
- Toute personne souhaitant participer à l'Opération devra disposer d'un ordinateur comportant l'une des caractéristiques suivantes : Windows 95, 98, Millenium, XP, NT, 2000, 2003, 7 ou plus, Vista, Mac, Linux, Pentium II ou plus, équipé d'un navigateur Microsoft Internet Explorer 4.01 et plus, Firefox, Opera, Chrome, Safari ou Netscape 4.xx., à la date de sa participation pour se connecter pendant la durée de l'Opération sur le site internet de L'argus à l'adresse suivante : www.largus.fr et d'une page facebook personnelle.
- La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse), pendant toute la durée du Jeu. Toute participation additionnelle d'un même foyer sera considérée comme nulle.

3.2 – Modalités de participation

Pour jouer, le participant doit se rendre sur le site de l'Argus accessible à l'adresse <http://www.optinmanager.fr/game/155-lequizzauto> ou bien cliquer sur les supports publicitaires qui font la promotion du Jeu.

Le Jeu se déroule comme suit :

- Le participant accède à la page d'accueil du Jeu « Le Quizz'auto de L'argus » accessible à l'adresse <http://www.optinmanager.fr/game/155-lequizzauto> et répond aux 3 questions qui lui sont posées - ces questions seront relatives au Mondial de l'Automobile 2014, qui se déroulera du 4 au 19 octobre 2014 à Paris.

- Le joueur renseigne ensuite le formulaire d'inscription [avec les champs : civilité, prénom, adresse email, code postal, date de naissance et véhicule possédé] pour enregistrer sa participation.
- A l'issue de l'Opération, un tirage au sort est organisé par la Société Organisatrice pour tirer au sort 11 gagnants (les « Gagnants »)
- Tout formulaire rempli de façon incomplète, ou présentant des erreurs manifestes quant à l'identité des participants, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

4. – Dotations

Les gagnants sont tirés au sort de manière aléatoire via leur adresse email. Un gagnant ne peut remporter qu'un seul et même lot, même si il est tiré au sort une deuxième fois. Si cela se produit, une autre adresse email sera sélectionnée, toujours de manière aléatoire.

Les tirages se feront dans l'ordre suivant :

- 1 gagnant se verra attribué 1 Citroën C1 3 portes d'une valeur de 8483.34 € HT
- 1 gagnant se verra attribué 1 tablette Acer Iconia A1-830 d'une valeur de 149.90 € HT
- 5 gagnants se verront attribués chacun un smartphone Acer Liquid Z500 d'une valeur unitaire de 149.90 € HT
- 4 gagnants se verront attribués chacun un smartphone Acer Liquid Z200 d'une valeur unitaire de 69.90 € HT

Ex : La première personne tirée au sort se verra attribuer le 1^{er} lot : la Citroën C1, la 2^{ème} recevra la tablette Acer Iconia A1-830, le 3^{ème} aura l'un des 5 smartphones Acer Liquid Z500 et ainsi de suite.

Si un lot n'est pas réclamé par la personne l'ayant gagné au 31 octobre 2014, il restera propriété de la Société Organisatrice. Le lot ne pourra être remplacé par une contrepartie en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente.

5. – Informations aux Gagnants

Les Gagnants des lots décrits à l'article 4 du présent règlement seront prévenus par courrier électronique (à l'adresse fournie par l'internaute lors de son inscription au jeu sur le site internet <http://www.optinmanager.fr/game/155-lequizzauto>) au plus tard le 24/10/2014.

6. – Modalités d'attribution des dotations

6.1 – Transmissions des informations par les Gagnants

- Dans le courrier électronique dont il est fait mention à l'article 5, les Gagnants seront informés de leur obligation de fournir les informations suivantes : adresse postale de livraison, numéro de téléphone, une copie de pièce d'identité.
- Si les Gagnants n'ont pas répondu au courriel dans un délai de 7 jours à compter de son envoi, ils perdront tout droit à leur dotation. De ce fait, les dotations resteront la propriété de la Société Organisatrice.

6.2 – Transmissions des dotations par l'organisateur

- Les dotations décrites à l'article 4 seront attribuées aux Gagnants par transporteur (à l'adresse indiquée par le Gagnant) dans un délai maximum de 7 jours après réception des informations demandées dans le courriel.

- La Société Organisatrice ou la société chargée de l'envoi des lots ne sera nullement responsable si les coordonnées postales ne correspondent pas à celles des Gagnants, sont erronées ou si les Gagnants restent indisponibles. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice ou la société chargée de l'envoi des lots de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les Gagnants indisponibles qui ne recevront pas leur lot et aucun dédommagement ou indemnité ne leur sera attribué à ce titre.
- D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle des Gagnants au moment de l'envoi d'informations relatives à leur gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant, de poste devaient empêcher l'acheminement de ces informations ou des dotations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

6.3 – Distribution des dotations

- Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité des dotations énoncées dans le présent règlement.
- Une seule dotation par personne pourra être attribuée pendant la durée de l'Opération (du 04 octobre 2014 au 19 octobre 2014).

7. – Informations générales

7.1 – Renseignement et problème technique

- Les internautes pourront obtenir des renseignements en cas de problèmes techniques, en s'adressant au service clientèle de *L'argus* par courriel à l'adresse emailing@largus.fr.

7.2 – Accès aux données personnelles

- Tout participant autorise la Société Organisatrice à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées ainsi que sa date de naissance.
- Les données à caractère personnel des participants sont exclusivement utilisées par et/ou pour la Société Organisatrice à des fins de gestion de l'Opération.
- Les données collectées automatiquement (adresses IP, cookies, etc.) seront utilisées à des fins techniques, dans le cadre de la gestion de l'Opération.
- Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande par courriel à l'adresse emailing@largus.fr, ou écrite envoyée à : SNEEP, Grand Jeu *L'argus* : Le Quizz'auto de *L'argus*, 11-13 rue des Petits Hôtels, 75010 Paris

7.3 – Responsabilité

- La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès au Jeu dès le début de l'Opération ou en cours d'Opération...) et les modalités de fonctionnement de la présente Opération. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un internaute de concourir au Jeu avant l'heure limite.
- La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de perturbations ou de pertes de messages papiers ou électroniques résultant des services postaux ou électroniques.

7.4 – Adhésion

- Toute participation au Jeu implique l'adhésion au présent règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, ou le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Jeu, pourra donner lieu à des sanctions à l'égard de son auteur. Dans un tel cas, la Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.
- La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement de Jeu, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Dans l'hypothèse de modifications, celles-ci feraient alors l'objet d'un avenant au règlement de Jeu daté du 04/10/2014 et d'une publication sur le site Internet www.largus.fr. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à l'Opération à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

7.5 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation relative à l'application ou à l'interprétation du présent règlement ainsi qu'à l'organisation ou au déroulement du Jeu devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 novembre 2014 minuit à l'adresse du siège de la Société Organisatrice. Au-delà du 31 novembre 2014, la Société Organisatrice, se réserve le droit de ne pas prendre en considération les réclamations ou contestations relatives au présent Jeu.

7.6 – Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'Opération ainsi que le site www.largus.fr sont strictement interdites.

7.7 – Dépôt du règlement

- Conformément aux dispositions légales, le présent règlement a été déposé auprès de l'étude de d'Huissiers de justice : SELARL F.Charki - V. Rigot, 119, Avenue de Flandre, 75019 Paris.
- Une copie du règlement sera adressée à toute personne en faisant la demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée à la société SNEEP, Opération « le Quizz'auto de *L'argus* » - 11-13 rue des Petits-Hôtels 75010 Paris. Les timbres seront remboursés sur demande exprès au tarif lent en vigueur.
- La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement de Jeu, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.
- Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès de l'étude d'huissiers de justice SELARL F-Cherki – V. Rigot, 119 avenue de Flandre, 75 019 PARIS